

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE GRENADE-SUR-GARONNE
Séance du 7 Février 2023**

Le mardi 07.02.2023, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Grenade, régulièrement convoqués, se sont réunis sous la présidence de M. DELMAS Jean-Paul, Maire de Grenade.

Etaient présents :

M. DELMAS Jean-Paul, Maire de Grenade.

Mme MOREL CAYE Françoise, M. NAPOLI François, Mme BOULAY Dominique, M. VIDONI-PERIN Thierry, Mme TAURINES Maires Adjointes.

Les conseillers municipaux :

M. LOQUET Pierre, M. CAUBET Christian, M. MONBRUN René, Mme GENDRE Claudie, Mme BRIEZ Dominique, M. BEN AÏOUN Henri, Mme MERLO SERVENTI Catherine, M. BOURBON Philippe, M. PEEL Laurent, Mme MOREEL Valérie, M. MARTINET Florent, Mme IBRES Laetitia, Mme VIDAL Aurélie, LOUGE Monique.

Représentés : Mme AUREL Josie (par Mme MOREL CAYE), Mme D'ANNUNZIO Monique (par M. VIDONI-PERIN), M. XILLO Michel (par Mme IBRES), Mme MANZON Sabine (par Mme BRIEZ), Mme GARCIA Hélène (par M. DELMAS).

Absents : M. MILLO-CHLUSKI Romain, M. POCHON Pascal.

Secrétaire : M. LOQUET Pierre.

Délibération n° 10-2023.

Créances éteintes.

A la demande de Madame la Trésorière,

Sur proposition de Mme MOREL CAYE, Maire Adjoint déléguée aux Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'admettre en créances éteintes, la somme de **1 078.91 €** (réf. état n° 031012 du 18/01/2023 – motif de l'annulation : effacement de dette dans le cadre d'une procédure de surendettement),
- d'imputer ce montant en pertes sur créances irrécouvrables - créances éteintes (C/6542).

Le Secrétaire,
Pierre LOQUET



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Paul DELMAS,

